

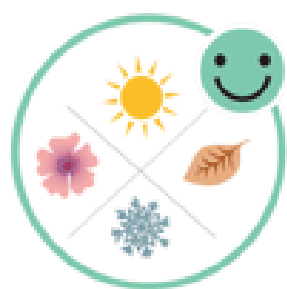
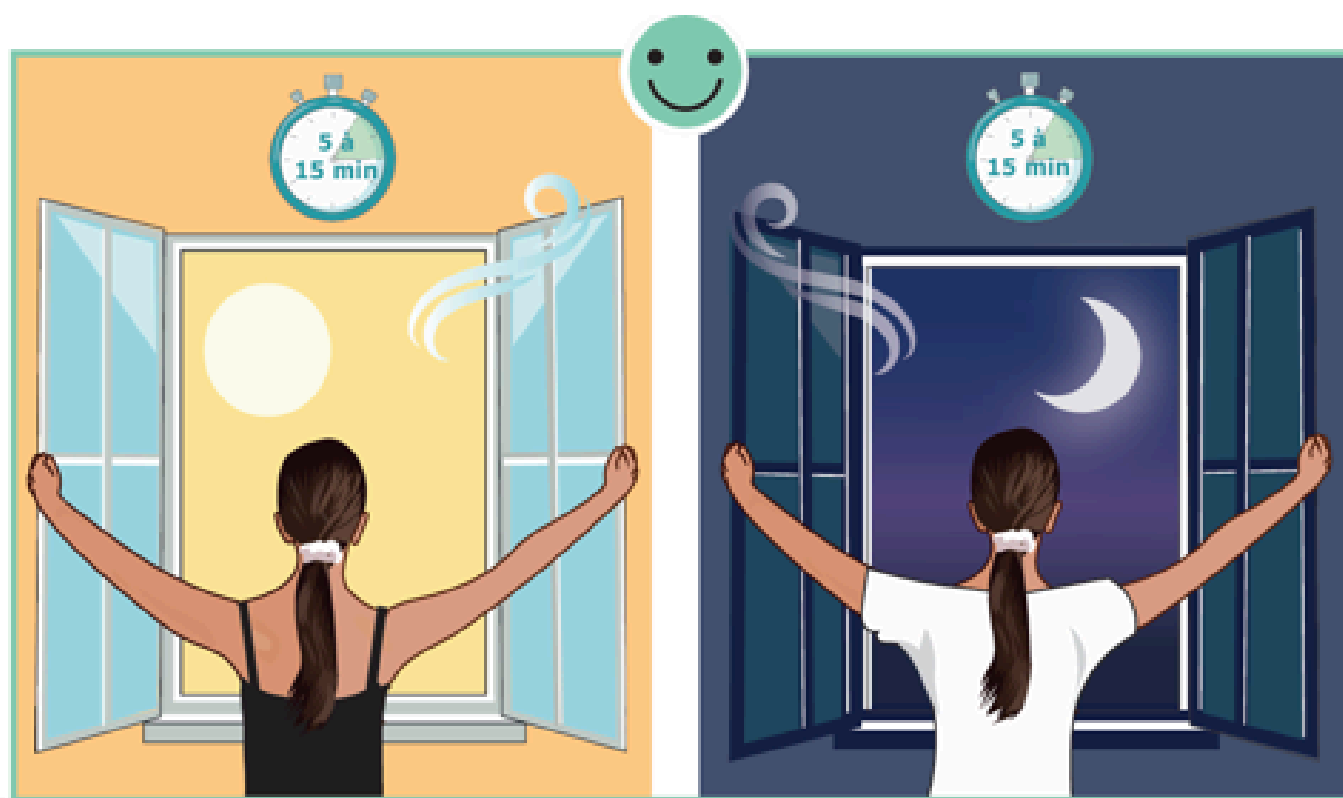
Atelier

Ma maison en bonne santé



Aération

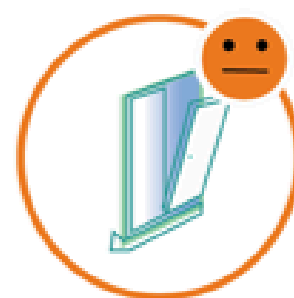
Aérer, c'est ouvrir les fenêtres en grand



En toute saison



**Plusieurs fois par jour
5 à 15 minutes**



**Ouvrir les fenêtres en grand
pas en entrebâillement**

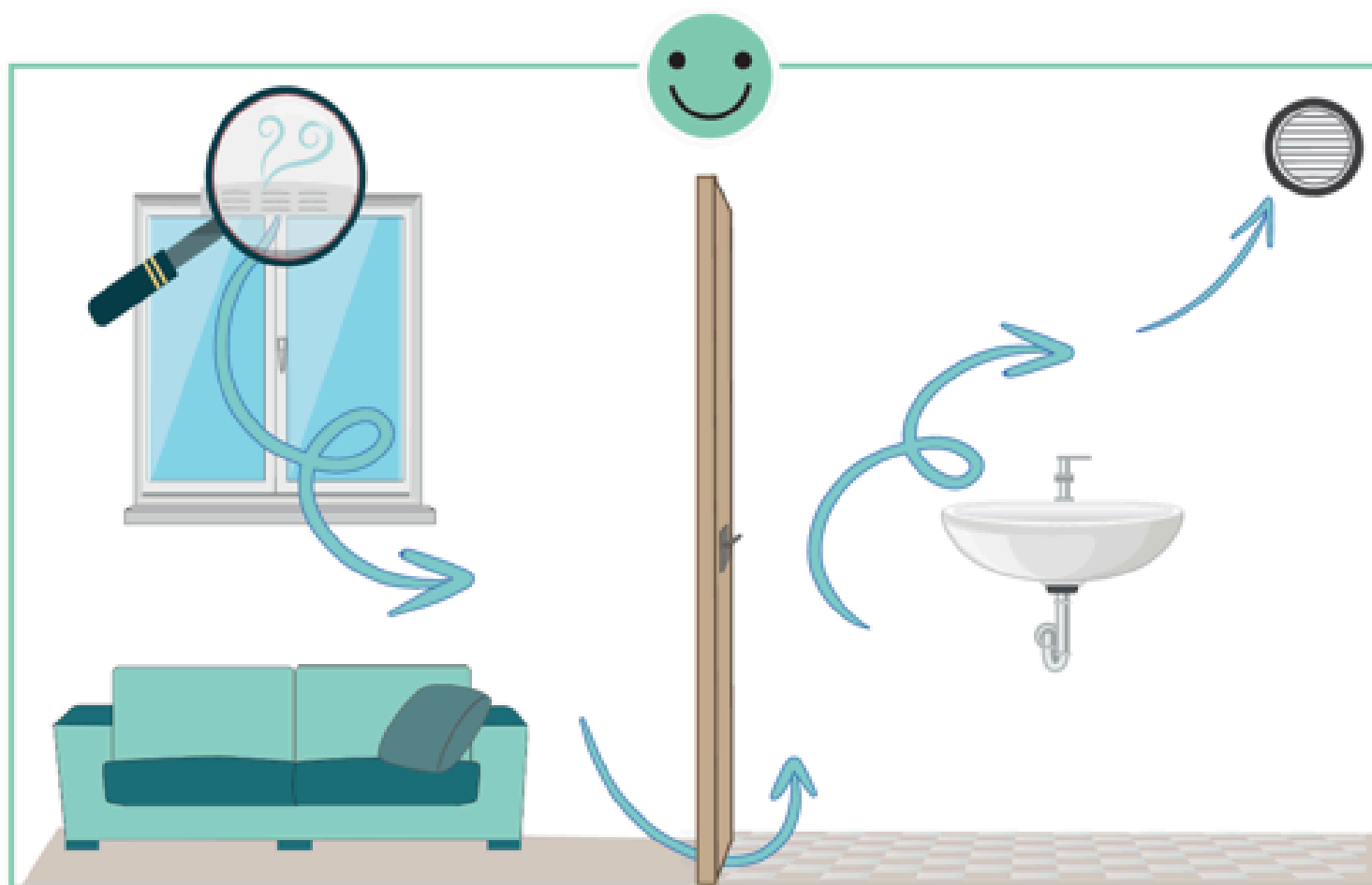
J'ouvre les fenêtres en grand pour enlever l'humidité et les polluants de mon logement.

Je n'ai pas besoin d'ouvrir trop longtemps la fenêtre : 5 à 15 minutes suffisent.

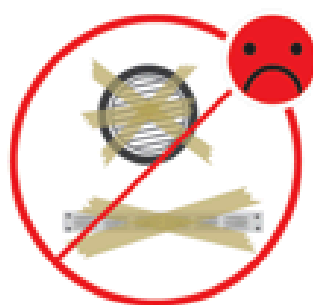
Si j'aère en entrebâillement, ce n'est pas assez efficace pour améliorer l'air de mon logement.

Ventilation

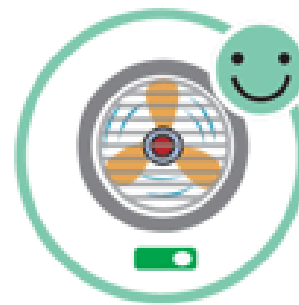
La ventilation permet de renouveler l'air du logement sans arrêt.



Je lave les grilles
de ventilation



Je ne bouche pas
les grilles de ventilation



Je laisse tourner
la ventilation
tout le temps

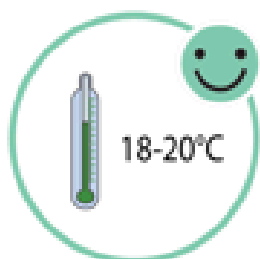
La ventilation permet d'enlever l'humidité et les polluants de toutes les pièces de mon logement.

La ventilation doit fonctionner tout le temps.

Chaudière - entretien et contrôle

Je fais vérifier mes appareils de chauffage à combustion par un professionnel :

- gaz : tous les 2 ans
- mazout : tous les ans



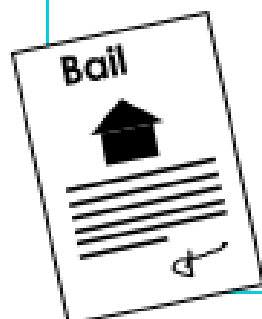
Je chauffe
mon logement **entre**
18°C et 20°C l'hiver



Je n'utilise **pas**
le brasero et le barbecue
à l'intérieur

Les chauffages au gaz, au bois, au pétrole ou au charbon peuvent envoyer dans l'air du monoxyde de carbone.

Le monoxyde de carbone peut être mortel.



Il est important de faire entretenir ses appareils de chauffage régulièrement par un professionnel.

Pour les locataires, vérifier ce qui est mentionné dans votre contrat de bail.



Le monoxyde de carbone est dangereux

Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux :

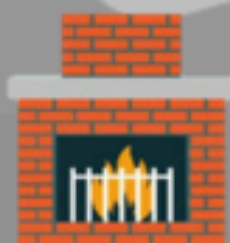


Il ne sent rien.



Il ne se voit pas.

Pour parler du monoxyde de carbone, on dit aussi « CO »



Ce gaz vient des appareils de chauffage ou de cuisson qui marchent au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol.

Ce gaz ne vient pas des appareils électriques.

D'autres appareils produisent du monoxyde de carbone :

- brasero et barbecue,
- groupe électrogène,
- moteur de voiture, de moto ou d'appareil de bricolage



**Signes d'intoxication
au monoxyde de carbone :**



Mal de tête



Envie de vomir

Fatigue, évanouissement



Ouvrir les
fenêtres et
les portes



Arrêter les
appareils de
chauffage et
de cuisson



Sortir
dehors

Appeler les services d'urgence





Détecteur de fumée

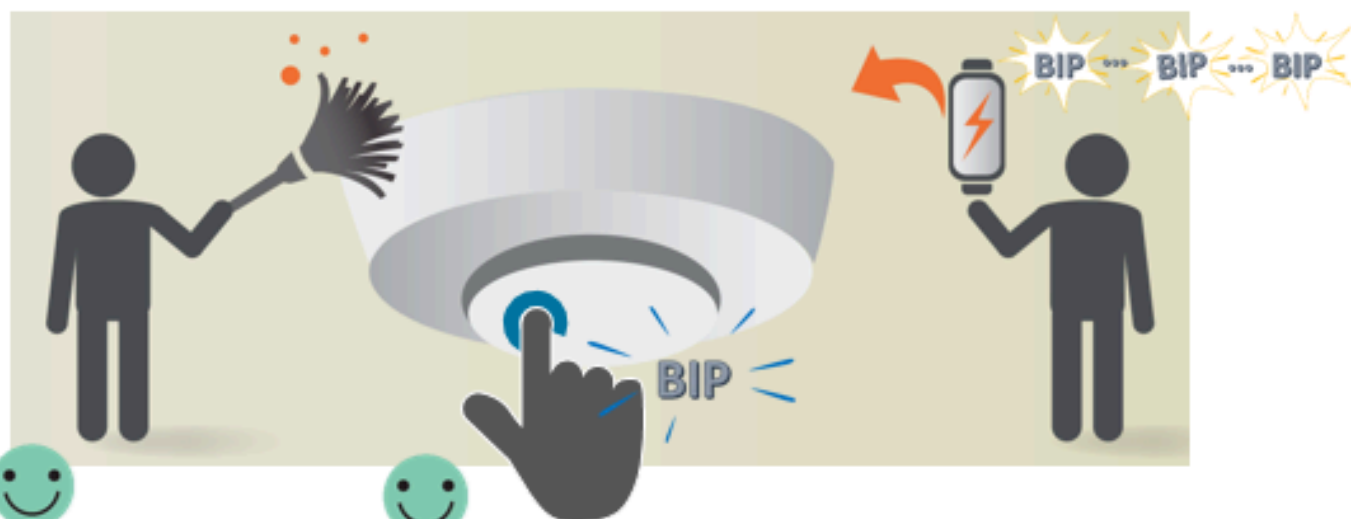


Obligatoire
dans chaque
logement

En priorité, dans
les couloirs et les
chambres.



Placer le plus
haut possible
à distance
des sources
de vapeur.



Dépoussiérez votre
détecteur régulièrement,
pour éviter
qu'il ne s'encrasse.

Tester le détecteur :
appuyer sur le bouton,
il doit émettre un : BIP.

N'oubliez pas de
remplacer les piles.
Un signal sonore (différent
de l'alarme de détection)
vous indique que les piles
sont usagées.



Purger son radiateur



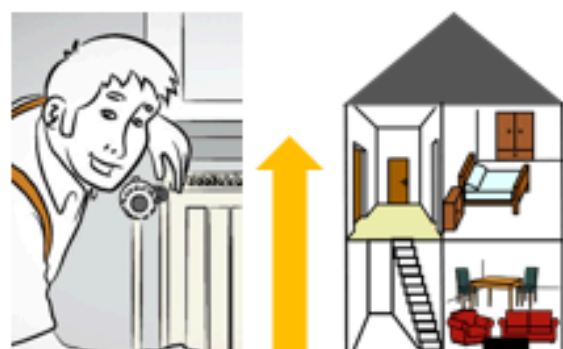
Ouvrir toutes les vannes des radiateurs de la maison (sur 5)



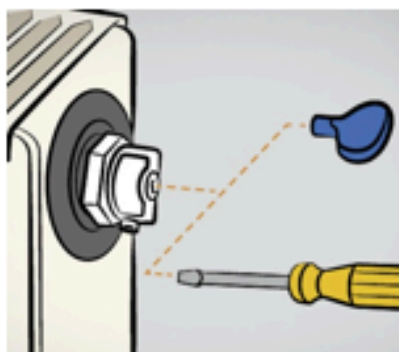
Régler le thermostat sur 25°



Attendre 10 minutes.



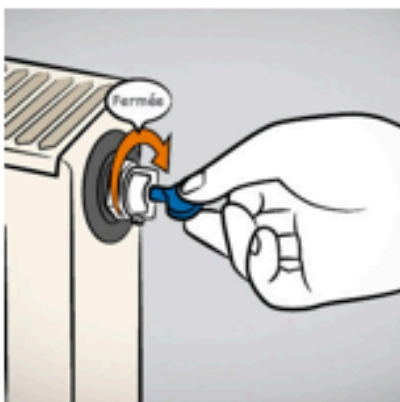
Purger les radiateurs du plus bas de la maison et remonter.



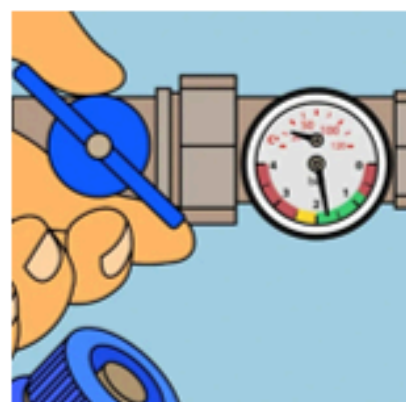
Utiliser une clé de purge ou un tournevis.



Mettre un récipient sous le robinet et ouvrir délicatement.



Dès que l'eau s'échappe refermer la vis.

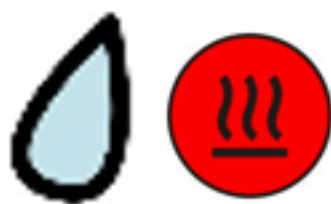


Sur la chaudière, adapter la pression de l'eau du circuit de chauffage à 1,6 bar.



Nettoyage des filtres de hotte en métal

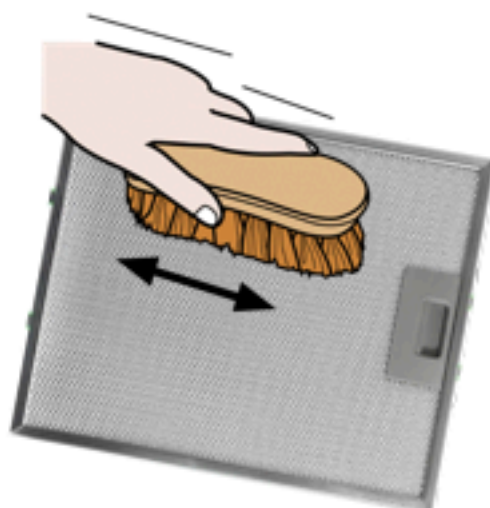
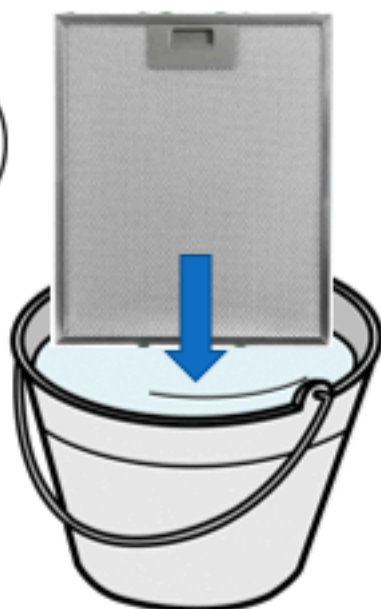
2 cuillères à soupe de bicarbonate de soude



Eau chaude

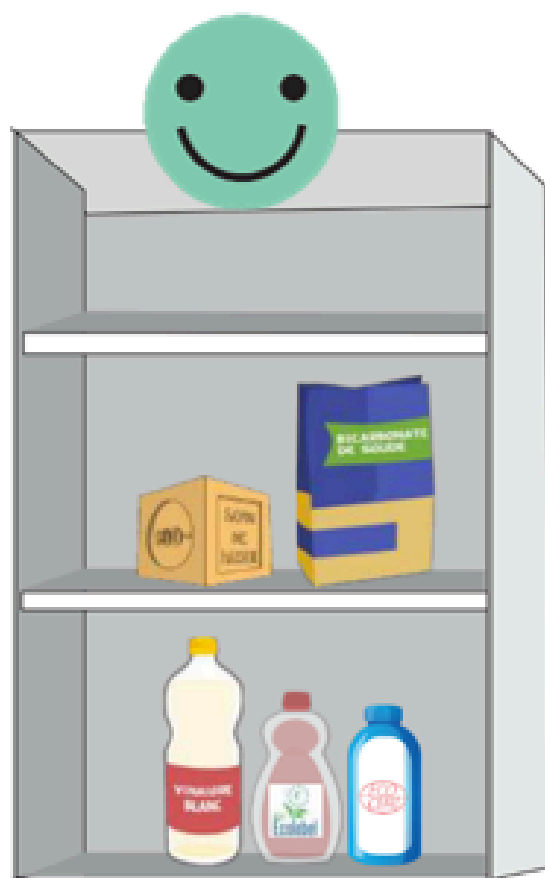


Mélanger avec une spatule



Les produits de ménage

Je fais attention au choix de mes produits Je limite le nombre de produits



Je limite
les produits
avec des **pictogrammes
de danger**



J'évite
les **aérosols**
et les **sprays**



Je préfère
les produits **simples**
et moins chers



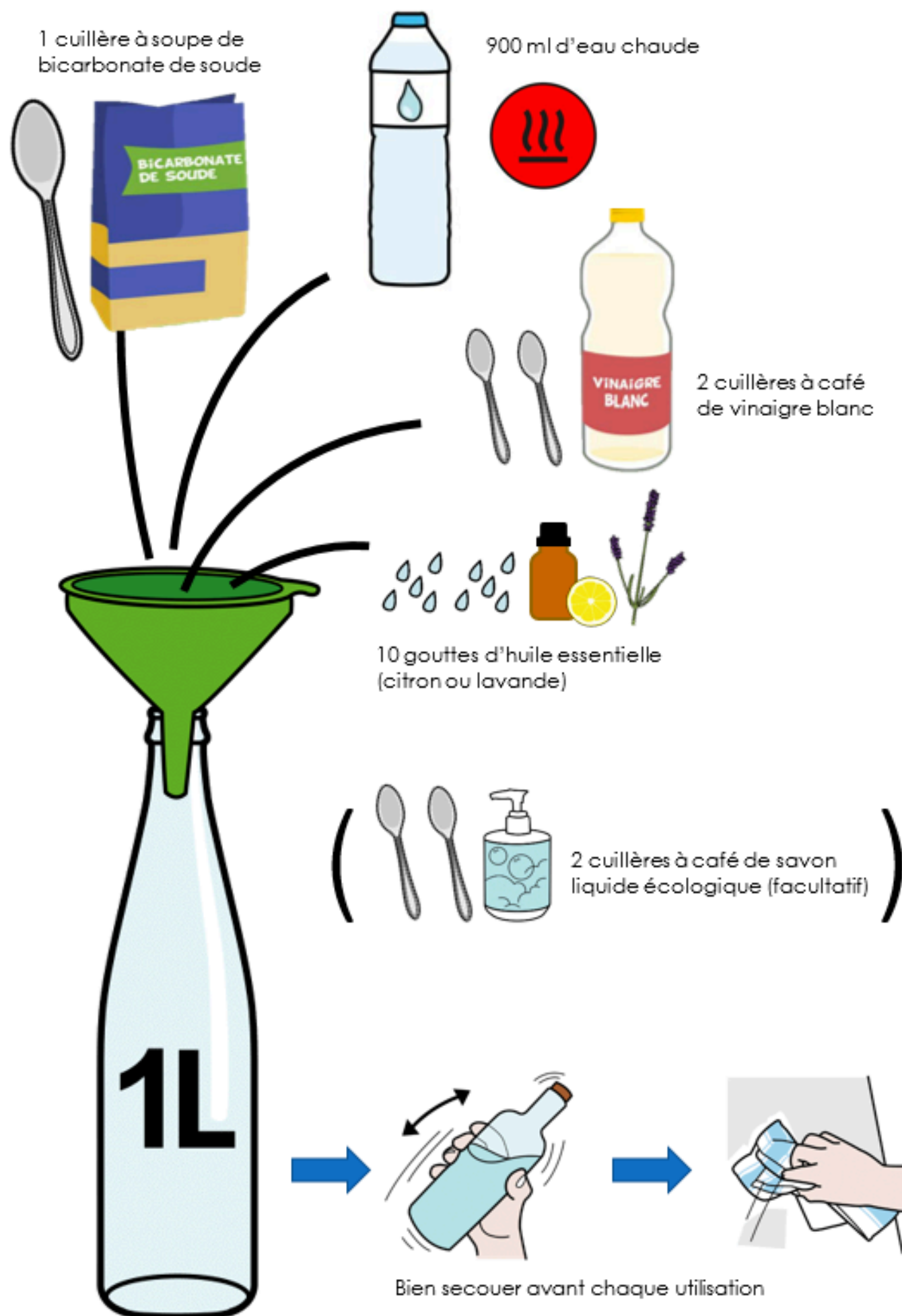
Je préfère
les produits
avec des **labels
de qualité**

Les produits de ménage envoient dans l'air des polluants mauvais pour la santé.

J'évite d'utiliser :

- des **aérosols**
- des **produits parfumés**
- des **désinfectants**.

Recette produit multi-usages



Les huiles et les graisses de friture

Comment les déposer ?



Conditionner

Versez l'huile de friture froide dans l'**emballage d'origine** ou dans **une bouteille plastique vide**.



Fermer

Fermez bien la bouteille et amenez-là au point de collecte le plus proche.



Déposer

Déposez la bouteille fermée dans un **OlioBox près de chez vous**.

Où les déposer ?

→ Une OLIOBOX près de chez vous:

www.oliobox.be/fr/points-de-collecte

- Carrefour Rue quatre-vents et Rue de l'indépendance, Molenbeek
- Square de Noville 1, Koekelberg

→ RECYPARK



Liens vers les vidéos

www.wgcdebrug.be/fr/logement-sain/



Plus d'informations détaillées

sur les pages suivantes

- Principes généraux
- Ventilation: Simple flux
- Purger les radiateurs
- Hotte de cuisine
- Le nettoyage
- Le mousseur du robinet
- Déboucher un évier



ENTREtenir POUR Durer



LA BASE .01

PRINCIPES GÉNÉRAUX

POURQUOI ?

RISQUES



SÉCURITÉ

SANTÉ

JURIDIQUE

FINANCE

AVANTAGES



QUALITÉ

CONFORT

ECONOMIE

ENVIRONNEMENT



OÙ ?

Bâtiment
et logement

La **LOI** :

Obligations légales pour les Habitants et Bailleurs

HABITANT

- Nettoyage,
- Entretien du logement et des équipements,
- Petites réparations,
- Transmission d'informations au bailleur,
- Relevé des indices des compteurs.

BAILLEUR

- Grosses réparations (autres que locatives),
- Entretien de l'immeuble,
- Rénovations et Mise en conformité,
- Réparations des éléments techniques communs,
- Transmission au locataire des informations utiles au bon usage.



BONNEVIE

Rue Bonnevie, 40
1080 Molenbeek-Saint-Jean

02 410 76 31



contrats de
rénovation urbaine
stadsvernieuwing-
contracten
Brussels 40



LA BASE .01

PRINCIPES GÉNÉRAUX

UN PEU PLUS DE DETAILS !!!

OBLIGATIONS du LOCATAIRE

- A. Réparations locatives et menus entretiens : voir les fiches entretiens de Bonnevie.
- B. Utiliser le logement en bon père de famille (comportement raisonnable et prévoyant) : Nettoyage régulier, non dégradation ...
- C. Prévenir le bailleur rapidement de tous problèmes ou anomalies dans le logement. A défaut, le locataire s'expose à devoir payer l'aggravation des dommages causés par le non contact du bailleur.
- D. Relever les compteurs d'eau, de gaz et d'électricité.

DURÉE : Variable	COÛT : Variable	FRÉQUENCE : Quand nécessaire
---------------------	--------------------	---------------------------------

DURÉE : Variable	COÛT : Variable	FRÉQUENCE : Tous le temps
---------------------	--------------------	------------------------------

DURÉE : 10 min.	COÛT : ≈ 2 €	FRÉQUENCE : Quand nécessaire
--------------------	-----------------	---------------------------------

DURÉE : 15 min.	COÛT : 0,00 €	FRÉQUENCE : Min. 1 fois par an
--------------------	------------------	-----------------------------------

ASTUCES DE LA MAISON DE QUARTIER BONNEVIE



- SUIVRE LA SUITE DE CETTE SÉRIE DE FICHES « ENTREtenir POUR Durer ».
- OU FAIRE APPEL À NOTRE SERVICE « CHECK YOUR HOME ».

OBLIGATIONS du BAILLEUR

- A. Grosses réparations et gros entretiens : autres que locatives.
- B. Entretien de l'immeuble pour le maintenir dans un bon état : Obligation de procurer au locataire l'entière et complète possibilité de jouir de son logement.
- C. Réparations consécutives : à l'usure normale ; à la vétusté ; à la force majeure ; au vice de construction ; à la malfaçon ; ou aux travaux non réalisés avant l'entrée du locataire.
- D. Réparations ou remplacements des éléments en panne ou défectueux signalés par le locataire et non liés à un mauvais usage ou à un manque d'entretien.
- E. Transmission au locataire de toutes les informations utiles pour assurer le bon usage des appareils, équipements et matériaux mis à disposition dans le bien loué.
- F. Relever des compteurs généraux eau, gaz et électricité tous les ans.
- G. Fournir le décompte des charges 1 fois par an.

ENTREtenir POUR Durer



VENTILATION .02

SIMPLE FLUX

POURQUOI ?

RISQUES



SÉCURITÉ



SANTÉ



JURIDIQUE



FINANCE



AVANTAGES



QUALITÉ



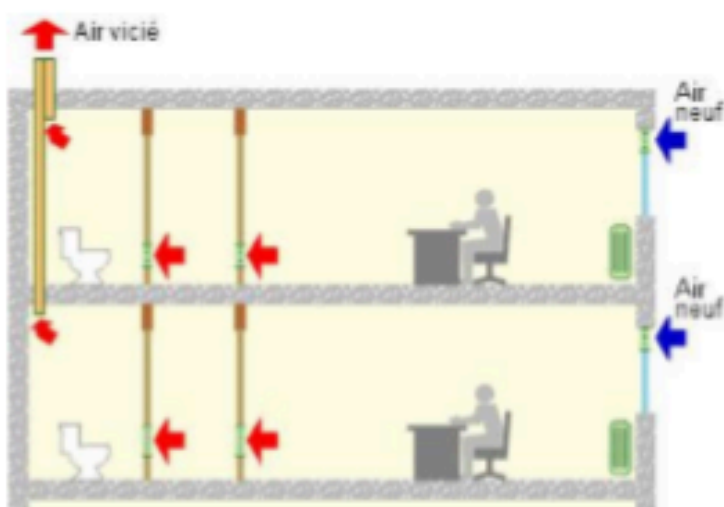
CONFORT



ECONOMIE



ENVIRONNEMENT



OÙ ?

buanderie,
toilettes, cuisine,
salle de bain

La LOI : Obligations légales pour les Habitants et Bailleurs

HABITANT

- Aération régulière des locaux loués, nettoyage et/ou remplacement régulier des filtres, nettoyage des bouches, l'entretien régulier des appareils.

BAILLEUR

- Réparations nécessaires non imputables au locataire ne portant que sur les appareils de ventilation.



BONNEVIE
Rue Bonnevie, 40
1080 Molenbeek-Saint-Jean
02 410 76 31





FICHES EXPLICATIVES

POUR UN BON ENTRETIEN DE SON HABITAT

VENTILATION .02

SIMPLE FLUX

COMMENT ?

Pour maintenir un air sain et propre à l'intérieur de votre logement

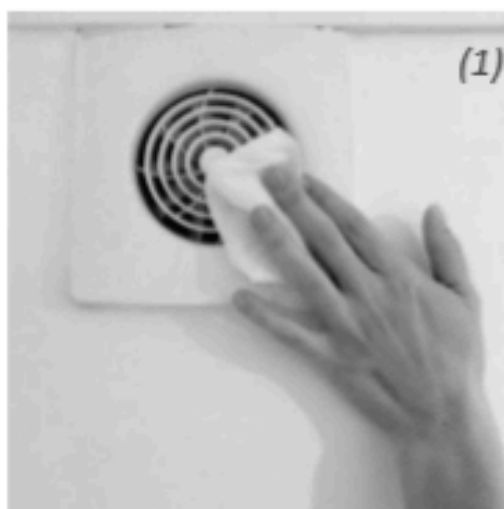
DURÉE :
30 min.

COÛT :
0,30 €

FRÉQUENCE :
Deux fois par an

DATES DES
ENTRETIENS

1. La première chose à faire avant le nettoyage ou l'entretien sur votre ventilation est de toujours couper l'alimentation électrique ;
2. Les extracteurs (1) ne sont pas tous destinés à être ouverts. Si vous avez des difficultés à le faire, il est conseillé de ne pas forcer ;
3. Pour entretenir les extracteurs (1), les grilles de transfert (2) ou les grilles de châssis (3), retirez la poussière avec un aspirateur et nettoyez les grilles avec de l'eau chaude et du dégraissant sur un chiffon ou une éponge ;
4. Il est conseillé de nettoyer les grilles tous les 6 mois ;
5. Enfin, n'oubliez pas de réactiver votre ventilation après l'entretien.



ASTUCES

- Utiliser du vinaigre blanc (6 à 8°) dilué à moitié avec de l'eau tiède pour humidifier le chiffon. Cela permet de désinfecter les grilles.

ENTREtenir POUR Durer



CHAUFFAGE .01

PURGER LES RADIATEURS

POURQUOI ?

RISQUES



SÉCURITÉ



SANTÉ



JURIDIQUE



FINANCE



AVANTAGES



QUALITÉ



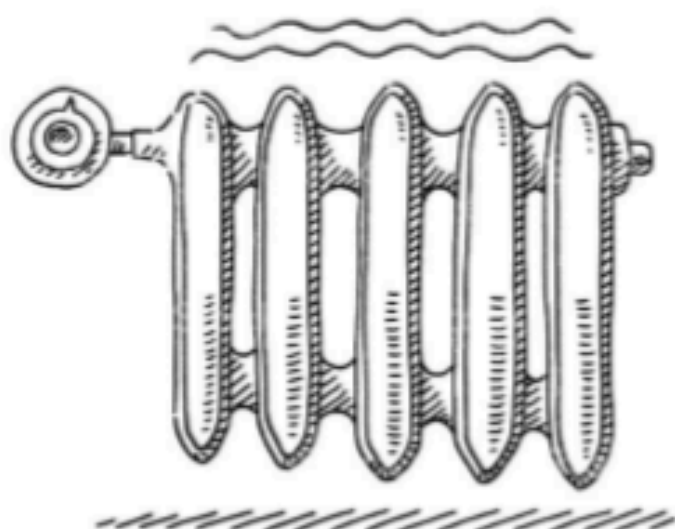
CONFORT



ECONOMIE



ENVIRONNEMENT



La LOI :

Obligations légales pour les Habitants et Bailleurs

HABITANT

- L'entretien régulier des radiateurs est à charge du locataire.

BAILLEUR

- Les réparations dues à l'usure est à charge du propriétaire.



BONNEVIE
Rue Bonnevie, 40
1080 Molenbeek-Saint-Jean
02 410 76 31





CHAUFFAGE .01

PURGER LES RADIATEURS

COMMENT ?

La purge des radiateurs est une opération qui doit être effectuée chaque année (de préférence en automne, avant de recommencer à chauffer la maison)

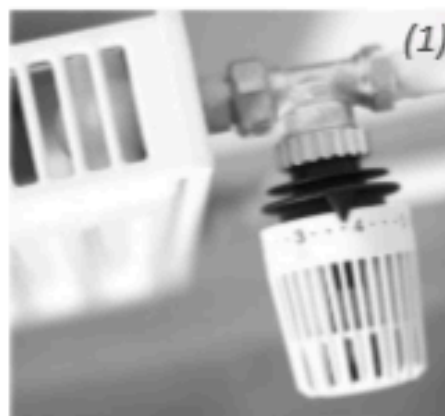
DURÉE :
1/2 h

COÛT :
0,00 €

FRÉQUENCE :
une fois par an

DATES DES
ENTRETIENS

- 1- Ouvrir complètement toutes les vannes thermostatiques (1) des radiateurs de la maison (0=fermé, 5=ouvert) ;
- 2- Régler le thermostat (2) à un minimum de 25°C et attendre 10 minutes ;
- 3- Purger les radiateurs en commençant par le radiateur le plus bas de la maison et remonter progressivement ;
- 4- Utiliser une clé de purge (3) pour cela et maintenir un gobelet près de la vis de purge ;
- 5- Tourner délicatement la vis, en position ouverte, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. Dès que l'eau s'échappe, refermer la vis ;
- 6- Adapter la pression de l'eau du circuit de chauffage à 1,6 bar (entre 1,5 et 2,0 bar) sur la chaudière ;
- 7- Régler maintenant le thermostat (2) suivant la température souhaité.



ASTUCES

- Si vous entendez un bruit d'écoulement dans le(s) radiateur(s), cela signifie qu'il y a de l'air dans le circuit de chauffage. Il est alors nécessaire de purger ceux-ci.
- Après la purge, les radiateurs chaufferont plus vite et mieux. Cela vous permettra d'économiser de l'énergie à long terme.

ENTREtenir POUR Durer



VENTILATION .01

HOTTE de cuisine

POURQUOI ?

RISQUES



SÉCURITÉ



SANTÉ



JURIDIQUE



FINANCE



AVANTAGES



QUALITÉ



CONFORT



ECONOMIE



ENVIRONNEMENT



OÙ ?

CUISINE !!

La **LOI** :

Obligations légales pour les Habitants et Bailleurs

HABITANT

- En tant qu'utilisateur de la hotte, l'habitant a le devoir de maintenir l'appareil en bon état de propreté et de fonctionnement.
- Les réparations des dégâts occasionnés par l'habitant seront à la charge de l'habitant.

BAILLEUR

- S'il est avéré que le dysfonctionnement de l'appareil n'est pas dû à l'habitant, le bailleur a le devoir de réparer ou remplacer la hotte.



BONNEVIE
Rue Bonnevie, 40
1080 Molenbeek-Saint-Jean
02 410 76 31





FICHES EXPLICATIVES

POUR UN BON ENTRETIEN DE SON HABITAT

VENTILATION .01

HOTTE de Cuisine

COMMENT ?

DATES DES
ENTRETIENS

Nettoyage du FILTRE à GRAISSE

DURÉE :
60 min.

COÛT :
0,50 €

FRÉQUENCE :
Tous les 2 mois

1. Enlever les filtres.
2. Les mettre 1 heure dans un seau d'eau chaude avec du liquide vaisselle.
3. Frotter avec une éponge puis rincer.
4. Les remettre après séchage.



ASTUCES

- Certains filtres à graisse sont lavables au lave-vaisselle. Voir le livret d'entretien de la hotte.
- Pour mieux dégraisser, saupoudrer les filtres avec du bicarbonate de soude avant trempage.
- Le reste de la hotte se lave avec du produit vaisselle.

Remplacement du FILTRE à CHARBON

DURÉE :
10 min.

COÛT :
20 à 50 €

FRÉQUENCE :
Tous les 6

Pour les hottes à recyclage (hotte qui renvoie l'air extrait à l'intérieur).

1. Noter les références de la hotte (marque + modèle) pour acheter des filtres à charbon adaptés à la hotte. Vous pouvez les acheter dans les magasins d'électroménagers ou sur internet.
2. Débrancher la prise de la hotte.
3. Enlever les filtres à graisse.
4. Enlever le filtre à charbon.
NB : Souvent le filtre se dévisse.
5. Mettre le nouveau filtre à charbon.
6. Remettre les filtres à graisse et rebrancher la hotte.



ENTREtenir POUR Durer



HYGIENE .01

LE NETTOYAGE

POURQUOI ?

RISQUES



SÉCURITÉ



SANTÉ



JURIDIQUE



FINANCE



AVANTAGES



QUALITÉ



CONFORT



ECONOMIE



ENVIRONNEMENT



OÙ ?

Logement +
Communs



La LOI : Obligations légales pour les Habitants et Bailleurs

HABITANT

- Maintien du bien loué, y compris ses équipements et accessoires, en bon état de propreté et d'entretien.
- Utilisation des produits adaptés de manière appropriée.

BAILLEUR

- Aucune obligation introduite dans la loi.



BONNEVIE
Rue Bonnevie, 40
1080 Molenbeek-Saint-Jean
02 410 76 31





FICHES EXPLICATIVES

POUR UN BON ENTRETIEN DE SON HABITAT

HYGIENE .01

LE NETTOYAGE

QUELQUES RECETTES SAINES ET RAPIDES !!!

EVIER, PLAQUE DE CUISSON ET FOUR

DURÉE :	COÛT :	FRÉQUENCE :
Variable	≈ 2 €	2 fois par mois

- Mélangez argile et bicarbonate de soude.
→ Ajoutez un peu d'eau.
→ Frottez et laissez agir si besoin.
→ Rincez.



SOLS ET PLAN DE TRAVAIL

DURÉE :	COÛT :	FRÉQUENCE :
Variable	≈ 2 €	1 fois par

- Mélangez :
- 3 cuillères à soupe de savon noir ;
 - 20 gouttes d'huile essentielle de citron ;
 - 1 litre d'eau chaude.
- Secouez.
Pour utiliser ce mélange :
Diluez un bouchon du mélange dans 1 litre d'eau chaude.



TOILETTES, LAVABO, DOUCHE, BAIGNOIR

DURÉE :	COÛT :	FRÉQUENCE :
Variable	≈ 3 €	ça dépend !

NETTOYAGE RÉGULIER : 2 fois par mois

- Mélangez dans un vaporisateur : moitié d'eau tiède ; moitié de vinaigre d'alcool (vinaigre blanc) ; 20 gouttes d'huile essentielle de citron (ou d'eucalyptus ou de lavande).
- Vaporisez sur la surface et laissez agir 30 minutes.
- Frottez avec une brosse à récurer.
- Rincez.



RECURER les toilettes : tous les 6 mois

- Versez 2 litres d'eau bouillantes puis 1 verre de cristaux de soude.
- Laissez agir toute la nuit.
- Frottez avec une brosse à toilette ou raclez avec une spatule en bois pour décoller les plaques de tartre.

VITRE, MIRROIR, ROBINETTERIE

DURÉE :	COÛT :	FRÉQUENCE :
Variable	≈ 2 €	2 fois par mois

Mélangez dans un vaporisateur : moitié d'eau tiède et moitié de vinaigre d'alcool (vinaigre blanc).

- Pour vitre et miroir : vaporisez et essuyez avec un chiffon doux.
- Pour robinetterie : Vaporisez ; laissez agir 30 minutes ; rincez puis essuyez.



POUR PLUS DE DÉTAILS SUR LE NETTOYAGE DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES :



- SUIVRE LA SUITE DE NOTRE SÉRIE DE FICHES « ENTRETIEN POUR DURER ».
- OU FAIRE APPEL À NOTRE SERVICE « CHECK YOUR HOME ».

ENTREtenir POUR Durer



SANITAIRE .01

LE MOUSSEUR DE ROBINET

POURQUOI ?

RISQUES



SÉCURITÉ



SANTÉ



JURIDIQUE



FINANCE



AVANTAGES



QUALITÉ



CONFORT



ECONOMIE



ENVIRONNEMENT



La **LOI** :

Obligations légales pour les Habitants et Bailleurs

HABITANT

- L'entretien régulier des mousseurs des robinets est à charge du locataire.

BAILLEUR

- Les réparations dues à l'usure est à charge du propriétaire.



BONNEVIE

Rue Bonnevie, 40
1080 Molenbeek-Saint-Jean
02 410 76 31



contrats de
rénovation urbaine
stadsvernieuwings-
contracten
brussels 4a



SANITAIRE .01

LE MOUSSEUR DE ROBINET COMMENT ?

Le mousseur est entartré et l'eau coule difficilement ou pas de tout

DURÉE :
1 à 2 h

COÛT :
0,30 €

FRÉQUENCE :
deux fois par an

DATES DES
ENTRETIENS

1. Préparer le matériel : du VINAIGRE ou du CITRON, une pince multiprise, une éponge ;
2. Détartrer l'extérieur du robinet au vinaigre avec éponge et eau chaude, ou frotter avec un demi-citron ;
3. Laisser agir quelques minute et puis rincer ;
4. Dévisser la bague du mousseur ;
5. Démonter toutes les parties du mousseur (bague, filtre, joint) ;
6. Mettre toutes les parties dans un bol avec du vinaigre, laisser agir 1 à 2 heures et ensuite rincer ;
7. S'il reste encore du tartre, frotter avec une vieille brosse à dents ;
8. Réassembler toutes les parties du mousseur (bague, filtre, joint) ;
9. Revisser à la main le mousseur sans serrer trop fort .



ASTUCES

- Avant de dévisser la bague, boucher l'évier pour éviter que le mousseur tombe dans les canalisations.
- Pour ne pas abîmer le robinet mettre un petit mouchoir entre le mousseur et la pince multiprise.

ENTREtenir POUR Durer



SANITAIRE .02

DÉBOUCHER UN ÉVIER

POURQUOI ?

RISQUES



SÉCURITÉ



SANTÉ



JURIDIQUE



FINANCE



AVANTAGES



QUALITÉ



CONFORT



ECONOMIE



ENVIRONNEMENT



La LOI : Obligations légales pour les Habitants et Bailleurs

HABITANT

- L'entretien régulier des canalisations, le débouchage de l'évier dû à une mauvaise utilisation ou mauvais entretien est à charge du locataire.

BAILLEUR

- Les réparations sont à charge du propriétaire.



BONNEVIE
Rue Bonnevie, 40
1080 Molenbeek-Saint-Jean
02 410 76 31





SANITAIRE .02

DÉBOUCHER UN ÉVIER

COMMENT ?

DATES DES
ENTRETIENS

DURÉE :
30 min.

COÛT :
1,00 €

FRÉQUENCE :
une fois par an

Déboucher avec des produits naturels est meilleur pour la santé et l'environnement. C'est aussi moins chers pour le portefeuille.

Mon évier est bouché :

1. Verser de l'eau bouillante dans l'évier (l'eau bouillante va diluer le savon et les graisses) ;

Si le bouchon ne part pas :

2. Utiliser un déboucheur ventouse ;
3. Ventouser ;

Si le bouchon est toujours là :

4. Mettre une bassine en dessous de l'évier ;
5. Dévisser le siphon et le nettoyer ;

Si le bouchon est plus loin dans les canalisations :

6. Verser un verre de bicarbonate (ou une poignée de cristaux de soude), un verre de sel et un verre de vinaigre ;
7. Ventouser ;
8. Attendre 30 min, verser de l'eau bouillante ;
9. Ventouser à nouveau .

ASTUCES

- Utiliser une crépine pour retenir les résidus.
- Contre les mauvaises odeurs : mélanger un verre de bicarbonate et un verre de sel dans un récipient. Mettre trois cuillères à soupe dans l'évacuation de l'évier et ajouter de l'eau bouillante vinaigrée.



Adresses



Maison de quartier Bonnevie

Rue Bonnevie 40, Molenbeek
tel: 02 410 76 31
info@bonnevie40.be

Permanence logement (locataires):
Sur rendez-vous:

- le mardi après-midi
- le jeudi matin

Permanence conseil en rénovation (propriétaires):
Sur rendez-vous:

- le mercredi matin
- le vendredi matin



La Rue asbl

Rue Ransfort 61, Molenbeek
tel: 02 410 33 03
info@larueasbl.be

Accompagnement logement:
Rue Ransfort 16, Molenbeek
Sur rendez-vous.

Permanence conseil en rénovation
Rue Ransfort 16, Molenbeek
Aussi ouverte sans rendez-vous:

- le mardi de 17h à 19h
- le jeudi de 9h à 12h30

Ambulance Verte ou CRIPI

Une demande d'intervention doit être envoyée **par votre médecin** par courrier à:

CRIPI
Jardin Massart
Chaussée de Wavre 1850
1160 Bruxelles

ou par mail:
cripi@environnement.brussels

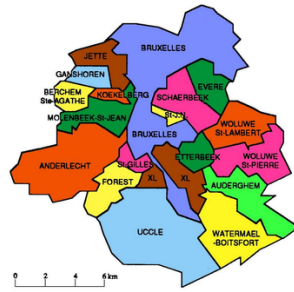
Plus d'info:



A.L.M.K. (Association des Locataires de Molenbeek-Koekelberg)

Boulevard du jubilé 54,
Molenbeek
tel: 02 410 29 65
associationdeslocataires@hotmail.com

Centre Antipoisons
070 245 245



une en plus

fabrik



C.R.U.
Centre de
Rénovation
Urbaine



convivencia
samenleven



Nom : CAFA
Adresse : Rue du Fort 25
1060 Saint-Gilles
Tél. : 02 600 57 31 (CR)
02 563 58 14 (DLI)
Mail : sbar@cpasstgilles.irisnet.be (CR)
gmet@cpasstgilles.irisnet.be (DLI)
Site web : www.cafa.be



**Scannez le code QR
pour le site web du
projet ❤️**

